

# Qui a tué le secret bancaire ?

**A cette question, qui a fourni son titre au dernier ouvrage de Jean-Christian Lambelet, celui-ci, professeur émérite d'économie à la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne et fondateur de l'Institut «Créa» de macroéconomie, répond clairement: ce sont les banques elles-mêmes! Il ne s'agit donc pas d'un meurtre, ni d'un assassinat savamment orchestré par la première puissance mondiale, comme d'aucuns pourraient le penser, mais avant tout d'un suicide.**

Autrement dit, le secret bancaire, cette véritable institution helvétique, ancrée depuis 1935 dans la Loi fédérale sur les banques, dans son fameux article 47 destiné à protéger la sphère privée des clients des banques contre l'immixtion de tiers – une clause qui semblait inébranlable – a brusquement pris de l'eau de partout. Juridiquement, certes, le secret bancaire en Suisse est toujours en vigueur, mais pour ce qui est du secret fiscal par rapport aux clients étrangers, de fait on peut dire que quasiment plus aucune banque établie dans notre pays ne le reconnaît.

Comment en sommes-nous arrivés-là? Le Professeur Lambelet, qui est aussi historien par passion, explique son raisonnement dans les cent premières pages de son dernier livre, sorti de presse en septembre et qui se lit un peu comme un roman policier.

Vient de paraître

Loin de ne s'intéresser qu'aux événements récents, en particulier aux scandales à répétition qui depuis 2008 ont secoué l'ensemble de la communauté bancaire mondiale et fait trembler la première grande banque helvétique, le Professeur Lambelet remonte le temps et présente, de manière précise, les principaux faits, non seulement financiers mais aussi politiques, qui ont constitué les éléments déclencheurs de la crise, de cette grande incertitude économique dans laquelle nous nous trouvons encore tous plongés.

Pour en savoir plus nous lui avons posé quelques questions auxquelles il a eu l'obligeance de répondre très spontanément.

## Dialogue

*1. Le secret bancaire n'a pas fait que protéger l'argent de la pègre ou de la mafia financière. Il a*

*contribué aussi à sauvegarder des patrimoines injustement spoliés par la voracité fiscale de certains pays. Les Suisses y sont très attachés. Comment et pourquoi les choses se sont-elles ainsi brusquement dégradées?*

Pour plusieurs raisons dont celles-ci. Premièrement, la dernière récession a brusquement aggravé la situation budgétaire dans la plupart des pays: il fallait donc trouver des recettes pour combler les trous. Et quoi de plus rentable, politiquement parlant, que de s'en prendre aux fraudeurs ou supposés tels? Même si ce qu'on peut espérer récupérer ne suffira de loin pas à combler ces trous. Deuxièmement, les USA ont décidé de sortir la grosse artillerie suite aux révélations de Bradley Birkenfeld. Or il est difficile de leur résister, vu qu'une banque qui est inculpée pénalement aux USA ne peut plus y faire de paiements et, par extension, dans pratiquement tout le reste du monde. Troisièmement, certaines banques ont vraiment exagéré dans leur rabattage de la clientèle désireuse d'économiser sur ses impôts. Enfin et en Suisse même, y compris du côté des autorités, je crois constater une moindre volonté de résistance – on n'y croit plus vraiment. L'esprit libéral se perd de plus en plus, hélas.

*2. Vous affirmez que les coupables sont les banques dont les pratiques, sous l'impulsion anglo-saxonne de la course à la rentabilité, ont souvenement dégénéré, un phénomène qui*

*s'est amplifié dès l'amorce du présent millénaire avec l'arrivée de nouvelles équipes dirigeantes. Pour ce qui est de la Suisse pouvez-vous nous donner quelques exemples de cette évolution?*

Après le scandale du Credit Suisse de Chiasso, en 1976, l'ASB – la respectable Association Suisse des Banquiers – avait décidé, dans un premier temps, d'interdire purement et simplement les démarchages actifs en matière de soustraction fiscale. Cette volonté a été vite, mettons, diluée pour des raisons de profitabilité, mais le marketing des banques est resté relativement discret jusque vers l'an 2000. Puis, avec l'arrivée aux commandes de ce que j'appelle la «génération Ospel», certaines banques sont devenues beaucoup plus agressives, ce qui était jouer avec le feu. Je tiens cependant à souligner que toutes les banques suisses ne doivent pas être mises dans le même panier. Certaines peuvent avoir la conscience tout à fait tranquille, mais cela n'empêchera hélas pas les autorités américaines de s'en prendre à elles aussi.

*3. Il est vrai que dans le cas, par exemple, de la fusion de la Société de Banque Suisse avec l'Union de Banques Suisses, certains ont émis des doutes sur les compétences de l'équipe dirigeante, au plus haut échelon de la nouvelle UBS. En vous lisant il semble que vous partagiez cette opinion. Est-ce correct?*

Après coup, on est toujours plus intelligent. Peut-être avez-vous raison au sujet de la nouvelle UBS, mais je crois que les doutes émis à l'époque n'avaient rien de tout à voir avec le secret bancaire.

*4. Mais au fond, le secret bancaire, tel que pratiqué jusqu'il y a peu par nos banques, a-t-il encore sa raison d'être? Il ne protégeait plus vraiment ses bénéficiaires de risques politiques comme ce fut le cas notamment à l'aube et pendant la Seconde Guerre mondiale? N'aurait-il pas fallu y renoncer plus tôt, lorsque nous étions moins exposés aux critiques?*

Bien sûr que le secret bancaire conserve toute sa raison d'être! Ne vous inquiétez-vous pas d'un monde où Big Brother saura absolument tout sur chacun d'entre nous, y compris sur tous les plus petits coins et replis de

nos portefeuilles? A mon avis, il est bon que l'État ne sache pas tout, même si cela comporte un prix, en cela que certains, qui n'ont aucune raison valable de ne pas être en règle, en profiteront. Renoncer au secret bancaire plus tôt? Il semble que certains politiciens suisses, comme par exemple Pascal Couchepin, se sont rendus compte assez tôt que nous allions dans un mur. D'autres, par contre, comme MM. Villiger et Merz voulaient se battre – et se sont battus aussi longtemps que cela a été possible. Mais, que voulez-vous, nous sommes un très petit pays.

*5. Voilà cinq ans, dans le cadre d'une solution suisse, vous aviez vous-même suggéré une stratégie en 7 points pour permettre à la Suisse de conserver son secret bancaire, tout en lui offrant la possibilité de le «légitimer». Votre idée était qu'un petit pays comme le nôtre sacrifie le secondaire à l'essentiel, autrement dit que la Suisse renonce à persister à vouloir distinguer la fraude fiscale de l'évasion fiscale, une distinction incompréhensible pour beaucoup de nos partenaires européens et autres. Vos conseils n'ont pas été écoutés et c'est de force que notre pays se voit maintenant contraint de suivre cette voie. Quelle autre recommandation pourriez-vous faire aujourd'hui au monde de la banque et également à nos autorités politiques et à la FINMA?*

La distinction entre évasion et fraude fiscale était difficile à défendre. Pourquoi vouloir assurer l'impunité de l'évasion fiscale (punissable en Suisse) uniquement si elle se produisait par-dessus la frontière? Pour ce qui est des recommandations, je crois que la meilleure carte de la Suisse aujourd'hui est d'insister sur la notion de **réciprocité**. Il serait simplement scandaleux, par exemple, que les USA puissent imposer aux autres pays des exigences dont eux-mêmes seraient exemptés. Mais les autorités suisses n'ont certainement pas besoin que moi ou d'autres le leur disions.

*6. Voilà quelque 20 ans, au milieu des années 1990, un cadre d'une de nos trois grandes banques de l'époque m'avait dit ouvertement que ce qui entravait l'expansion à l'étranger de l'établissement qui l'employait – et il pensait surtout à son expansion transatlantique – était le fait de l'existence du secret*

Jean-Christian Lambelet

## QUI A TUÉ LE SECRET BANCAIRE ?

Et autres essais

Slotkine



**Jean-Christian Lambelet**, Professeur honoraire de l'Université de Lausanne est économiste de formation. A ses heures et depuis son passage à la retraite en 2005, il est aussi un historien passionné. Auteur d'une quinzaine de livres et d'une multitude d'articles et d'études en économie, depuis son domicile genevois il est toujours en train de mettre la main à un nouvel ouvrage.

Son dernier ouvrage:  
**Qui a tué le secret bancaire? Et autres essais**  
240 pages – Editions Slatine Genève – CHF 32.–

bancaire qui rendait les affaires difficiles.

Quelle blague on vous a raconté là! C'est au contraire parce que certaines pratiques anglo-saxonnes, comme les trusts, les incommodaient que les banques suisses se sont mises à vendre le secret bancaire toujours plus activement. Sans compter que c'était hautement rentable dans un monde où le *private banking* devenait toujours plus important. Au milieu des années 1990, le secret bancaire n'entravait rien du tout, aux USA ou ailleurs.

*7. Vu sous cet angle, on pourrait en déduire que la croissance de nos grandes banques à l'extérieur de notre pays devrait à nouveau repartir de plus belle? Cette dichotomie entre la croissance domestique et celle provenant de l'étranger ne risque-t-elle pas, en cas de problèmes extérieurs comme en 2008, de provoquer des conséquences dangereuses pour notre économie nationale?*

Je crains que le monde bancaire suisse n'ait quelques années difficiles devant lui. Saura-t-il se sauver en se réinventant, comme naguère l'industrie horlogère? Je le lui souhaite de tout cœur. Il est vrai que travailler toujours davantage avec l'étranger peut être plus dangereux que de cultiver son petit jardin national, mais notre prospérité est à ce prix – et à ce risque.

*8. A quand la suite de vos prochains ouvrages, des livres qu'il serait bien, selon moi, de faire lire à un très large public et notamment aux jeunes que les métiers de la finance attirent.*

Vous allez rire! L'ouvrage que j'ai en chantier en ce moment, le sixième depuis mon passage à la retraite, porte sur... l'histoire des civilisations. Le chapitre auquel je travaille en ce moment traite de l'essor, de l'apogée et du déclin de la civilisation romaine (je crois en effet avoir quelques idées à ce sujet), mais figurez-vous que la politique monétaire et la finance y ont joué un rôle. Cela étant, j'écris avant tout pour mon propre plaisir – et pour ne pas mourir d'ennui. N'empêche que je serai content si on devait me lire.

**R.O.:** A ce stade il me paraît difficile d'affirmer qu'une banque ou un groupe de banques par exemple puisse se charger de ce type de formation. Je pense qu'il devrait y avoir dans la loi ou dans le règlement d'application des standards minimum à atteindre par un GFI, standards qui restent à définir.

Deux remarques: aujourd'hui nous avons quand même dans le secteur des GFI beaucoup de nouveaux gérants qui s'établissent et qui sont bien formés, de par leur expérience bancaire. Par ailleurs, nous nous assurons, avant d'entrer en relation, que le GFI s'appuie sur une certaine structure, qu'il ait un compliance officer, qu'il soit à même de définir une politique d'investissement cohérente. Naturellement, il s'agit-là de l'approche de Pictet mais l'on peut présumer que les autres banques en fassent de même.

**PdM:** Et enfin la question critique du moment. Comment et par qui va s'organiser la surveillance des GFI? On en est au stade des hypothèses.

**R.O.:** Je ne crois pas trop que la FINMA puisse mettre en place une structure propre pour surveiller l'activité des GFI. Pourquoi? Parce que la FINMA devrait se doter pour cela d'une structure

particulièrement lourde et notamment engager des ressources très importantes. L'hypothèse qu'elle absorbe l'un ou l'autre organisme est à considérer mais c'est complexe aussi. Par contre que l'on se retrouve avec un, voire deux organismes – découlant de ceux existants – et qui seraient directement chargés par la FINMA d'effectuer cette surveillance et ces contrôles, ceci me paraît être une possibilité. Ces organismes deviendraient alors le bras de contrôle direct de l'Autorité fédérale de surveillance.

**PdM:** Est-ce à dire que le principe de l'autorégulation va disparaître complètement avec la législation à venir?

**R.O.:** Il est vraisemblable qu'elle va être déléguée à un ou à deux organismes, mais alors ce ne sera plus de l'autorégulation. Ce sera «la branche armée» de la FINMA chargée de mettre en application la loi.

**PdM:** Mais au fond quel est votre sentiment à l'égard de la FINMA, de son travail notamment en ce qui concerne la gérance indépendante? Un temps le groupe des banquiers privés était assez «remonté» contre elle. Maintenant il semble que les critiques se sont tues et que l'agitation s'est apaisée. De gré ou de force?

**R.O.:** Je crois que l'on ne peut pas ignorer ces tendances de fond. Je crois que si l'on est convaincu que le monde de demain sera un monde plus transparent, il importe de se positionner pour être l'un des acteurs de ce monde-là.

**PdM:** Vous qui avez vécu toutes ces années tourmentées, comment voyez-vous l'avenir de la profession?

**R.O.:** Je pense qu'avec la crise, les banques suisses ont fait de très grands progrès; en se restructurant, elles ont pris de l'avance par rapport aux événements actuels. Le mérite de ces crises est d'avoir dans un sens forcé les banques à devoir ainsi reconsidérer leur stratégie et leur plan d'affaires et à se remettre en question. Aujourd'hui il faut savoir capitaliser sur tous ces efforts auxquels nous avons consenti et consentons encore.

Au niveau de la banque nous avons continué d'engager, ce qui est un élément très encourageant. Et au cours de cette période de transition, notre volonté a toujours été d'accompagner nos gérants indépendants.

Propos recueillis  
par Jean-Pierre Michellod

## ABONNEZ-VOUS!

Renouvelez votre abonnement à POINT DE MIRE pour soutenir notre engagement en faveur du développement du tissu économique romand et de la place financière suisse et devenez ainsi «membre donateur passif» de l'association POINT DE MIRE EDITION. D'avance nous vous en remercions.

**OUI, JE M'ABONNE À Point de Mire**

- 1 an (4 numéros) au prix de CHF 45.–
- 2 ans (8 numéros) au prix de CHF 80.–
- abonnement de soutien (1 an) CHF 250.–
- pour l'étranger, prix sur demande

### MODE DE RÈGLEMENT

- Sur présentation de la facture, après renvoi du bulletin d'abonnement
- Par versement sur compte postal Point de Mire Edition – 1206 Genève Compte 17-698125-2

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Société: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

NPA/Localité: \_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Retournez ou faxez le coupon à POINT DE MIRE  
Case postale 116 – 1211 Genève 17  
Fax: 022 347 49 55 – ou abonnement direct  
sur le site [www.pointdemire.ch](http://www.pointdemire.ch)

## Point de mire

**IMPRESSUM**  
Éditeur  
ASSOCIATION POINT DE MIRE EDITION,  
GENÈVE

Administration et abonnements  
POINT DE MIRE – 9, RUE DE CANDOLLE,  
CP 116 – 1211 GENEVE 17  
TEL. 022 550 2945  
FAX 022 347 4955  
E-MAIL: [info@pointdemire.ch](mailto:info@pointdemire.ch) –  
[www.pointdemire.ch](http://www.pointdemire.ch)

Directeur de la publication  
et rédacteur en chef  
J.-P. MICHELLOD

Secrétaire de rédaction  
ELIANE FIEDLER, TEL. 022 550 1964

Rédacteurs associés  
MAURICE BAUDET ET GILLES MERMINOD

Ont également participé  
à la rédaction de ce numéro  
PATRICK CUSI, ALEXANDRE DE SENARCLENS,  
PATRIZIO MERCIAI, CHRISTINE RUIZ-KERENDI,  
PASQUALE ZARRA

Crédit photos  
JEAN-PIERRE MICHELLOD, GIORGIA MUELLER,  
NICOLAS RIGHETTI / REZO.CH  
ET DIVERS CONTRIBUTEURS / COPYRIGHT 2014

Gestion des annonces,  
publicité & marketing  
PARFICOM GENEVE  
TEL. 022 550 1964 / 076 347 0972  
E-MAIL: [info@parficom.ch](mailto:info@parficom.ch) – [www.parficom.ch](http://www.parficom.ch)

Composition, mise en page et impression  
APPI SARL (DENISE GAILLARD)  
RIANT-COTEAU 11 – CH-1196 GLAND  
TEL. 022 995 0252 – FAX 022 995 0257

Diffusion en Suisse contrôlée par la REMP  
4-5 NUMÉROS PAR AN

Diffusion spéciale à l'étranger  
20'000 EXEMPLAIRES EN VERSION PDF DIFFUSÉS EN  
EUROPE AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION  
EUROPÉENNE DES CONSEILS ET INTERMÉDIAIRES  
FINANCIERS (FECIF), BRUXELLES

Prix de l'abonnement (Suisse)  
1 AN CHF 45.– / 2 ANS CHF 80.–  
ABONNEMENT DE SOUTIEN CHF 250.–  
PRIX AU NUMÉRO CHF 12.– / € 10.–  
© POINT DE MIRE 2014

Tous les droits sont réservés. Toute réimpression, copie de texte ou d'annonce, ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques, sont soumis à l'approbation préalable de la rédaction.



Toute l'équipe de Point de Mire  
remercie chaleureusement ses partenaires  
et ses lecteurs pour leur fidélité et leur souhait de  
*Joyeuses Fêtes*  
et une excellente année nouvelle

[www.pointdemire.ch](http://www.pointdemire.ch)